La colère des familles de femmes et d’enfants de djihadistes français face à l’Etat (Màj)

18/09/2019 à 11h22



18/09/2019

16/09/2019

Une dizaine de familles de femmes

et d'enfants de jihadistes français retenues dans des camps kurdes en Syrie ont porté plainte contre le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, pour "*omission de porter secours*" en refusant

de les rapatrier, a appris, lundi 16 septembre, franceinfo auprès de Henri Leclerc et de Marie Dosé, les avocats de neuf plaignants. Une dixième famille est représentée par l'avocat Gérard Tcholakian.

Les plaintes ont été déposées en juillet auprès de la Cour de justice de la République (CJR). Contacté par franceinfo, le parquet général de la Cour de cassation confirme l’existence de trois plaintes, déposées en juillet,

août et septembre, pour *“omission de porter secours”* et, parfois, *“non dénonciation de crime“*.

La CJR est la seule instance compétente pour juger les actes commis par les membres du

gouvernement dans l'exercice des leurs fonctions. Les plaignants pointent du doigt le refus de manière *"pesée, volontaire et intentionnelle"* du chef de la diplomatie française de rapatrier les femmes et les

enfants de jihadistes français retenus dans des camps syriens. D'après leurs familles, ils sont "*en situation de péril*". Les plaignants sauront à la fin du mois de novembre si leur demande, examinée

par une commission des requêtes composée de magistrats, est recevable par la CJR. Si ces plaintes, qui vont être jointes, sont jugées recevables, ce sera au tour du parquet général d’engager des

poursuites et de saisir la commission d’instruction.

France TV Info